

À LA FIN DE L'ARRÊT DE TRAVAIL

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire
<p>Temps partiel thérapeutique (ou Travail aménagé ou à temps partiel » en AT/MP)</p>	<p>Reprise progressive du travail à temps partiel. Limité dans le temps.</p>	<p>Agent de la fonction publique</p>	<p>Employeur</p>	<p>Médecin traitant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant • Le médecin du travail est informé mais ne donne pas son accord • Employeur 	
<p>Plateforme de prêt de matériel</p>	<p>Offrir aux personnes en situation de handicap un accès rapide à des moyens techniques de compensation, sous la forme d'essais ou de prêts, tous types de handicaps confondus</p>	<p>Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours</p>	<p>Agefiph et FIPHFP</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cap Emploi • Employeurs conventionnés par le FIPHFP • Prestataires • Ergonomes 		<p>www.aidatech-sudpaca.org</p>